



RAPPORT ANNUEL 2015-2016



LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 30 mai 2016

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le président,
Barry Dolman, DMD

Montréal, le 30 mai 2016

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,
Barry Dolman, DMD

Québec, le 30 mai 2016

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Stéphanie Vallée



TABLE DES MATIÈRES

4 Rapport du président

Rapport des activités

- 6 Conseil d'administration
- 10 Comité exécutif
- 12 Reconnaissance de l'équivalence de diplôme aux fins de délivrance d'un permis
- 13 Reconnaissance de l'équivalence de diplôme aux fins de délivrance d'un certificat de spécialiste
- 15 Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux
- 16 Délivrance des permis
- 17 Délivrance des certificats de spécialiste
- 18 Comité d'admission
- 18 Comité de la formation
- 18 Comité d'examens et d'agréments dentaires
- 19 Garantie contre la responsabilité professionnelle
- 20 Conseil de discipline
- 22 Comité d'inspection professionnelle
- 23 Comité de révision
- 24 Syndic
- 25 Conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes
- 25 Comité de formation dentaire continue
- 26 Comité d'éthique et de déontologie
- 26 Comptabilité en fidéicomis et fonds d'indemnisation
- 26 Exercice illégal et usurpation de titre réservé
- 27 Comité de vérification

28 Renseignements généraux

32 Personnel permanent

34 Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

- 35 Résultats
- 36 Évolution de l'actif net
- 37 Flux de trésorerie
- 38 Situation financière
- 39 Notes complémentaires
- 46 Annexes



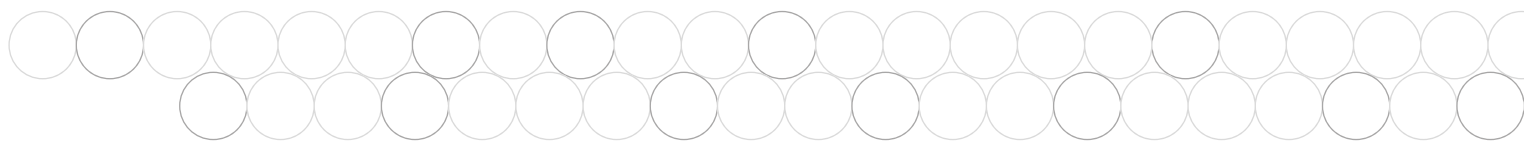
Au cours de l'exercice financier 2015-2016, l'Ordre des dentistes a maintenu le rythme en diffusant, sur plusieurs tribunes, des messages liés à l'importance du diagnostic et de la santé buccodentaire. Tant auprès du public que des décideurs, nous avons mis de l'avant ce que je considère comme l'un des grands enjeux de la santé, soit la reconnaissance de la carie comme une maladie.

Nous avons fait en sorte que l'Ordre soit reconnu comme un intervenant de premier plan dans l'élaboration des politiques de santé. Nous continuons à travailler à l'amélioration des services offerts à la population et à jouer notre rôle au sein des ordres du domaine de la santé.

À titre d'exemple, nous collaborons avec l'Ordre des infirmières et infirmiers dans le cadre d'un projet qui vise l'optimisation des soins de santé dans les CHSLD. Nous maintenons aussi des liens avec le Collège des médecins et l'Ordre des pharmaciens, entre autres en vue d'établir des normes de coopération interprofessionnelle. À cet égard, nous avons formé un comité mixte permanent avec le Collège des médecins, qui aura comme mandat de maintenir un forum de discussion et d'échange afin de favoriser la concertation entre nos deux organismes.

La création de ce comité constitue une étape importante dans l'établissement d'un réseau de communication au sein des professions de la santé et dans la mise en place d'un modèle de concertation des activités et des politiques, notamment celles qui peuvent avoir des incidences sur les partenaires et sur le public.

La modernisation des pratiques dans le domaine de la santé des dents, de la bouche et des tissus avoisinants a aussi fait l'objet de nombreuses communications avec l'Office des professions. Ce dernier nous a soumis une proposition dite finale et à propos de laquelle nous avons formulé des commentaires.



Au chapitre de la gouvernance, les travaux de révision se sont poursuivis. Une nouvelle composition du conseil d'administration, les mandats à la présidence et la délégation des pouvoirs figurent parmi les questions abordées.

En ce qui a trait à la formation, je souligne le travail du comité de formation dentaire continue qui a mené, d'une part, à une entente de collaboration avec l'Association des parodontistes pour la tournée de conférences 2016-2017 de l'Ordre et, d'autre part, à une révision en profondeur de nos pratiques et politiques afin d'en assurer la pertinence.

En plus de ces grands dossiers qui visent à accroître la qualité et l'accessibilité des soins, la saine gestion de l'Ordre a fait l'objet d'une attention constante. Le conseil d'administration, comme vous pourrez le constater à la lecture de son rapport, a été très actif. Certaines politiques à long terme doivent par contre suivre le processus de réforme des lois habilitantes en cours.

En terminant, permettez-moi de souligner le travail et la collaboration de la direction de l'Ordre, des administrateurs, des bénévoles et du personnel dans l'accomplissement de notre mandat. Je tiens à les remercier sincèrement.

Le président,

Barry Dolman, DMD

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président de l'Ordre des dentistes du Québec, le D^r Barry Dolman, a été réélu le 30 octobre 2015 au suffrage universel des membres de l'Ordre. Il a entrepris officiellement son deuxième mandat le 11 novembre 2015.

L'assemblée générale des membres de l'Ordre a eu lieu le 25 mai 2015; en 2016, elle aura lieu le 30 mai.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2016

Régions administratives			Élu	Nommé	Entrée en fonction
1	Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	D ^r Peter C. White	X		23 novembre 2012
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	D ^r Luc Gravel	X		23 novembre 2012
3	Québec	D ^r Serge-Alexandre Bellavance D ^{re} Véronique Gagnon	X X		21 novembre 2014 21 novembre 2014
4	Chaudière-Appalaches	D ^r Bruno Ferland	X		21 novembre 2014
5	Mauricie-Bois-Francs	D ^r René Lord		X	21 novembre 2014
6	Estrie	D ^r Bruno Cabana	X		23 novembre 2012
7	Montréal	D ^{re} Josée Bellefleur D ^{re} Nelly Chafai D ^{re} Véronique Deschênes D ^{re} Isabelle Fournier D ^r Allan Elie Lisbona D ^r Pierre Tessier	X X X X X X		21 novembre 2014 21 novembre 2014 21 novembre 2014 21 novembre 2014 21 novembre 2014 21 novembre 2014
8	Laval	D ^{re} Nancy Beaudoin		X	27 mars 2015
9	Montérégie a. Yamaska b. Haut-Saint-Laurent c. Vallée-du-Richelieu	D ^r André Savard D ^r Gilles E. Lefebvre D ^r Pierre Boisvert	X X X		23 novembre 2012 23 novembre 2012 23 novembre 2012
10	Lanaudière-Laurentides	D ^r Claude Beaulieu	X		23 novembre 2012
11	Outaouais	D ^r Guy Lafrance	X		23 novembre 2012
12	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	D ^r Denis Beauvais	X		23 novembre 2012
Représentants de l'Office des professions du Québec		D ^r Paul Desrosiers M. Louis Flamand M ^{me} Anne Quintal M ^{me} Françoise Rollin		X X X X	21 novembre 2014 21 novembre 2014 23 novembre 2012 22 novembre 2013

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le conseil d'administration a tenu 5 réunions ordinaires, 1 réunion extraordinaire et adopté unanimement 1 résolution écrite conformément aux Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance.

À toutes les réunions, le conseil d'administration a suivi l'évolution du plan stratégique 2014-2019. Il a pris connaissance des travaux du comité sur la gouvernance de l'Ordre et traité du dossier de la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire.

Principales résolutions

Il a donné suite à la proposition de l'Office des professions du Québec de mars 2016 quant aux champs d'exercice des dentistes, des hygiénistes dentaires, des denturologistes et des techniciens dentaires en lui soumettant sa position.

Il a donné suite à la demande de l'Office des professions du Québec et déposé ses commentaires sur les propositions de modifications au Code des professions et à la Loi sur les dentistes.

Il a procédé à l'adoption de principe du Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des dentistes.

Il a approuvé la création d'un comité mixte du Collège des médecins du Québec et de l'Ordre des dentistes du Québec dont le mandat sera de :

- favoriser le dialogue entre les deux ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun, notamment sur les questions relatives au partage des activités;
- formuler des suggestions sur la façon dont les organismes parrrains peuvent travailler en concertation;
- suggérer des actions pour prévenir les différends ou concilier les points de vue, et ce, dans l'intérêt du public québécois;
- fournir des avis sur des projets de guides, de normes ou de règlements;
- suggérer au conseil d'administration des deux ordres l'élaboration d'outils communs de pratique.

Il a adopté les documents suivants :

- Projet d'entente du 27 décembre 2015 relatif à l'application topique de fluorure et à la pose de scellants de puits et sillons, et autorisé le président de l'Ordre des dentistes du Québec à le signer;
- Calendrier d'élection à la présidence de l'Ordre de 2015.

Il a amendé :

- le Code de conduite des candidats à une élection au poste de président et d'administrateur;
- les Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance;
- la Politique de jetons de présence et de frais admissibles;
- la Politique de formation dentaire continue;
- la Convention de gestion, de fourniture de biens et services et de sous-location entre l'Ordre des dentistes du Québec et le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a réaffirmé sa volonté de prendre tous les moyens disponibles pour contrer la pratique illégale de toutes les personnes, incluant les professionnels, qui exercent illégalement la médecine dentaire et contre tous les dentistes qui tolèrent qu'un tel exercice soit fait.

Au terme de discussions sur la gouvernance de l'Ordre des dentistes du Québec, il a approuvé :

- une nouvelle répartition des postes d'administrateur au sein du conseil d'administration qui passerait de 24 à 16 administrateurs, en plus du président. Des 16 administrateurs, le quart des postes sera occupé par des administrateurs « nommés par l'Office des professions »;
- que la durée du mandat d'un président soit maintenu à 4 ans et que ce mandat ne soit renouvelable qu'une seule fois, portant à 8 le nombre d'années maximum où un membre pourrait occuper cette fonction.

Il a mandaté la direction des communications de l'Ordre des dentistes du Québec d'effectuer la mise à jour de la section « Politiques et documentations » du site Web.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

Il a fixé à « 15 jours ouvrables avant la tenue d'une réunion du comité d'admission » le délai pour un candidat à l'exercice pour produire, aux fins de l'examen, sa demande dûment remplie et accompagnée de tous les documents requis.

Il a approuvé la mise en place d'un projet pilote dans le cadre du programme de conférences de l'Ordre des dentistes du Québec 2017-2018.

Il a nommé :

- les membres du comité mixte du Collège des médecins du Québec et de l'Ordre des dentistes du Québec;
- les membres du comité de la formation, pour un mandat de 3 ans;
- les membres des comités suivants, pour un mandat de 2 ans :
 - comité d'éthique et de déontologie;
 - comité des Journées dentaires internationales du Québec.

Il a confié :

- au comité d'examens et d'agréments dentaires le mandat de dresser un bilan des expériences vécues par les maîtres de stage dans le cadre de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles avec la France et de lui faire part de ses recommandations;
- à la direction du tableau et des greffes le mandat de procéder à l'examen des différents critères exigés pour la création d'une nouvelle classe de membres, soit la classe « membres bénévoles », étant entendu que cet examen devra notamment tenir compte du délai couru depuis la cessation de toute pratique active, du dossier du membre et d'un engagement à n'effectuer aucune pratique lucrative;
- à l'Association des parodontistes du Québec l'une des deux tournées de conférences de l'Ordre 2016-2017, pour la conférence intitulée *La parodontie au quotidien : prévenir, détecter et traiter*.
- à la D^{re} Karine Charara l'une des deux tournées de conférences de l'Ordre 2016-2017, pour la conférence intitulée *Précis d'endodontie pour des résultats prévisibles*;

- à la D^{re} Sandrine Dufresne-Trudel l'une des tournées de conférences de l'Ordre 2017-2018 et dont le sujet portera sur l'orthodontie.

Il a confié au comité d'éthique et de déontologie le mandat :

- de prendre connaissance des divers modèles de pratique et de l'intégration de pratiques purement esthétiques dans les cabinets dentaires, de répertorier les activités à risque de préjudice dans le domaine de l'esthétique et de distinguer celles qui relèvent de l'exercice de la médecine dentaire de celles qui n'en relèvent pas, d'identifier les activités dont l'encadrement serait approprié, de proposer les formes d'encadrement requis et de lui formuler toute recommandation permettant de mieux protéger le public en regard d'activités à risque de préjudice ou non dans le domaine de la médecine dentaire esthétique;
- de revoir les dispositions du Code de conduite des candidats à une élection au poste de président et d'administrateur et, à la lumière des questions qui ont été soulevées durant la période d'élection à la présidence, de formuler les amendements nécessaires et d'en faire la recommandation au conseil d'administration.

Il a adopté le budget révisé du congrès 2016 des Journées dentaires internationales du Québec.

Il a établi des frais administratifs de 35 \$ pour tout chèque reçu sans provision et des frais de retard de paiement de cotisation de 650 \$ à appliquer pour tout paiement de cotisation reçu en raison du défaut de provision après le 30 juin.

Il a déplacé au 30 juin la date limite de paiement de la cotisation annuelle.

Il a adopté les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016-2017.

Il a retenu la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016 et présenté cette proposition à l'assemblée générale des membres.



Il a fixé la prime d'assurance du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec à 1 415 \$ pour l'année 2016 et retenu la firme Mallette à titre d'auditeur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec pour les 3 prochaines années.

Il a reconduit les mandats de la D^{re} Renée Delaquis, de M^{me} Nathalie Hébert, du D^r Marc Noël et de M^e René Langlois à titre de membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec pour un mandat de 2 ans se terminant le 31 décembre 2017.

Il a nommé :

- le D^r Mario Mailhot à titre de syndic à compter du 1^{er} janvier 2016;
- le D^r Stéphane Monette à titre de directeur des services professionnels par intérim et à titre de secrétaire du comité d'inspection professionnelle;
- les D^{rs} Jean-Guy Vallée, Daniel Montminy et Nancy Lalancette à titre de scrutateurs pour l'élection à la présidence de l'Ordre de 2015 et les D^{rs} François Paquin, Pierre Desautels et Mary-Célyne Traversy comme scrutateurs suppléants;
- le D^r Alexandre Taché en qualité d'expert de l'Ordre des dentistes du Québec dans le domaine de la parodontie;
- le D^r Chafic Safi en qualité d'expert de l'Ordre des dentistes du Québec dans le domaine de l'endodontie;
- M^{me} Sylvie Morin comme secrétaire substitut à la secrétaire de l'Ordre des dentistes du Québec, et ce, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir;
- les D^{rs} Stéfan Haas-Jean et Cristina Ionescu à titre de représentants de l'Ordre des dentistes du Québec au comité d'examen du Bureau national d'examen dentaire du Canada;
- des observateurs représentant l'Ordre des dentistes du Québec pour la tenue de l'examen de l'Ordre des dentistes du Québec de 2016;
- des observateurs représentant l'Ordre des dentistes du Québec pour la tenue des examens nationaux des spécialités dentaires du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada, et ce, pour un mandat de 2 ans;
- une liste d'examineurs au Bureau national d'examen dentaire du Canada pour la tenue des examens d'évaluation du jugement et des habiletés cliniques du processus d'équivalence de formation de 2016;
- les membres du comité de sélection pour le poste de syndic adjoint;
- les membres du comité de sélection pour le poste d'inspecteur;
- le représentant délégué et le représentant substitut au Conseil interprofessionnel du Québec.

Il a approuvé les protocoles d'examen d'équivalence pour l'évaluation des habiletés cliniques et l'évaluation du jugement clinique ainsi que les protocoles d'examen d'équivalence pour l'évaluation des connaissances fondamentales de 2016.

Il a accordé une subvention de 25 000 \$ à la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a approuvé le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des dentistes du Québec du 30 mai 2016.

Il a reçu les rapports du comité d'éthique et de déontologie produits en vertu des articles 5.7 et 6.1 du Code de conduite des candidats à une élection au poste de président et d'administrateur.

Il a reçu le rapport de la secrétaire de l'Ordre sur les élections à la présidence de 2015.

À sa réunion du 20 novembre 2015, le conseil d'administration a élu 4 membres du comité exécutif pour l'année 2015-2016, à savoir le D^r Claude Beaulieu, à titre de vice-président, le D^r Bruno Ferland, la D^{re} Véronique Gagnon ainsi que M^{me} Françoise Rollin, à titre de représentante de l'Office des professions du Québec.

COMITÉ EXÉCUTIF

Au cours de l'exercice 2015-2016, le comité exécutif a tenu 14 réunions ordinaires et adopté unanimement 3 résolutions écrites, conformément aux Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance.

Le comité exécutif a procédé à l'examen préliminaire de plusieurs dossiers qui ont par la suite été soumis aux membres du conseil d'administration pour décision.

Principales résolutions

Il a accordé l'agrément dentaire au Service de médecine dentaire du CSSS de Chicoutimi et au Service de chirurgie buccale et maxillo-faciale du CSSS de Jonquière ainsi qu'au Centre de santé Inuulitsivik à Puvirnituq. Il a prolongé l'agrément dentaire du Département de médecine dentaire du CHU Sainte-Justine, du Centre de réadaptation Marie-Enfant et du Département de stomatologie de l'Hôpital Notre-Dame.

Il a réinscrit des dentistes au tableau de l'Ordre sur recommandation du comité d'examens et d'agréments dentaires à la suite d'une demande de réinscription au tableau après plus de 5 ans.

Il a accordé des équivalences de formation en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a accordé des reconnaissances d'équivalences de diplôme de 2^e cycle en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a renouvelé un permis restrictif en vertu de l'article 31 de la Loi sur les dentistes et en a établi les conditions.

Il a suspendu l'inscription au tableau d'un dentiste en application d'une sanction disciplinaire prononcée par le Royal College of Dental Surgeons of Ontario en regard de ce dentiste, et ce, afin de permettre la mise en place d'un monitoring de sa pratique par le comité d'inspection professionnelle pendant une période de 24 mois ou jusqu'à ce que le monitoring ne soit plus nécessaire.

Il a reconnu des maîtres de stage dans le cadre du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Il a pris des décisions relatives à l'imposition de stages de perfectionnement, avec ou sans limitation d'exercice, à l'endroit de dentistes ayant fait l'objet d'une enquête par le comité d'inspection professionnelle ou d'une recommandation en ce sens par le conseil de discipline ou le comité d'examens et d'agréments dentaires.

Il a imposé une limitation en vertu de l'article 55.0.1 du Code des professions.

Il a procédé à la radiation d'un dentiste pour non-paiement de la cotisation annuelle.

Il a refusé la publication, dans le *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec*, de textes publicitaires dont le contenu serait de nature électorale ou dont le message serait de nature électorale ou qui pourraient servir à influencer les membres aux fins d'une élection à un poste électif de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a procédé à l'étude des candidatures pour 4 postes d'administrateur à pourvoir au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec aux fins d'en faire la recommandation au conseil d'administration.



Il a pris acte de la liste des étudiants inscrits aux programmes de résidence et de spécialité des universités Laval, McGill et de Montréal pour l'année scolaire 2015-2016.

Il a soumis au ministre de la Santé et des Services sociaux la candidature du Dr Barry Dolman, président de l'Ordre des dentistes du Québec, afin de pourvoir un poste de membre du conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Il a étudié les candidatures en vue de la nomination des membres du conseil de discipline, du comité des jeunes membres de l'Ordre, du comité des Journées dentaires internationales du Québec ainsi que du comité d'éthique et de déontologie, et en a fait la recommandation au conseil d'administration.

Il a autorisé le Dr Barry Dolman, président, le Dr Claude Beaulieu, vice-président, M^e Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire, M^{me} Sylvie Barbeau, directrice des services administratifs, et M^{me} Josée Blanchette, CPA et chef comptable, à valider par leur signature les chèques et autres effets de commerce devant être émis par l'Ordre, ainsi que tout autre document concernant les opérations financières.

Les membres du comité au 31 mars 2016

Dr Barry Dolman, président

Dr Claude Beaulieu, vice-président

Dr Bruno Ferland

D^{re} Véronique Gagnon

M^{me} Françoise Rollin, nommée par l'Office des professions du Québec

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	1	1	0	0
Hors du Canada	1	1	0	0

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC _____ 2

NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	14	14	0	0	0

NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDICUÉE PAR L'ORDRE

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

14

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

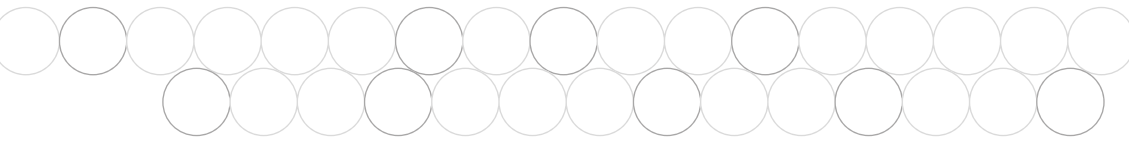
NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	7	7	0	0
Hors du Canada	12	12	0	0

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

19

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.



Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

L'Ordre des dentistes du Québec continue à consacrer des efforts importants en vue d'améliorer ses processus et de faciliter la reconnaissance des équivalences de même que la délivrance de permis et de certificats de spécialiste aux candidats à l'exercice de la profession formés hors du Québec. La révision des textes réglementaires dans ce domaine se poursuit avec l'aide de l'Office des professions du Québec.

Ainsi, l'Ordre poursuit sa collaboration avec le Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles. Vers la fin de l'exercice financier, il a répondu au questionnaire portant sur les normes et modalités de délivrance de permis sous la forme d'activités professionnelles qualifiantes.

Le processus d'évaluation de la formation des candidats formés à l'étranger est toujours administré pour le compte de l'Ordre, et sous sa surveillance constante, par le Bureau national d'examen dentaire du Canada. Le processus de révision de l'entente conclue avec ce dernier est maintenant achevé. Au cours de l'exercice 2015-2016, l'Ordre a accueilli 15 nouveaux membres issus de ce processus.

L'accueil des dentistes français en vertu de l'application du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles se poursuit. En outre, l'Ordre a entrepris de dresser un bilan des expériences vécues par les maîtres de stage auprès des candidats français dans le but d'améliorer les processus. L'Ordre comptait 27 nouveaux membres provenant de la France en 2015-2016, permis restrictifs temporaires et permis dits « réguliers » confondus.

Enfin, l'Ordre poursuit ses efforts en matière de reconnaissance des qualifications des dentistes formés hors du Québec pour assurer la mise en œuvre du processus canadien uniforme d'agrément des spécialistes dentaires formés à l'étranger et de délivrance de permis d'exercice, signé en 2007. Parallèlement au projet de Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre des dentistes du Québec et aux propositions de modifications à la Loi sur les dentistes, l'Ordre et l'Office des professions se sont engagés dans un dialogue constructif portant sur l'octroi d'un nouveau pouvoir réglementaire. Ce dernier permettrait la délivrance d'un permis spécial de spécialiste, assorti d'un certificat de spécialiste, pour l'exercice des activités professionnelles dans le domaine d'une classe de spécialité uniquement, et ce, à des personnes qui ne remplissent pas toutes les conditions de délivrance d'un permis.

DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

NOMBRE D'ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	23	22	0	1
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Selon une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles conclue entre gouvernements en vertu du paragraphe 1.1° de l'article 42.1 du Code des professions	16	12	S. O.	4
Permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions	0	0	0	0

Demandes de délivrance de permis de mêmes types en vertu de lois particulières	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis restrictif – article 31 de la Loi sur les dentistes	25	25	0	0
Autorisation spéciale – article 42.4 du Code des professions	0	0	0	0
Permis temporaire – article 40 de la Charte de la langue française	0	0	0	0

DÉLIVRANCE DES PERMIS

NOMBRE D'ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'article 184 du Code des professions	141	141	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis	3	3	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis	15	15	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	8	8	0	0
Fondées sur une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles conclue entre gouvernements	13	13	3	1

AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS

Candidats	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	171
Ayant amorcé le processus	173

DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE



NOMBRE D'ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'article 184 du Code des professions	6	6	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	19	19	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	0	0	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0	0	0	0

AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

Candidats	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	9
Ayant amorcé le processus	32

COMITÉ D'ADMISSION

Agissant en vertu d'une délégation du conseil d'administration, le comité d'admission examine et décide, dans certains cas, des candidatures à l'exercice de la profession.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le comité d'admission a délivré de nombreux permis et certificats de spécialiste en vertu des divers textes réglementaires de l'Ordre des dentistes du Québec. Il a aussi délivré des permis restrictifs temporaires aux candidats bénéficiant de l'Arrangement entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des compétences ainsi que des permis restrictifs en vertu de l'article 31 de la Loi sur les dentistes.

Dans un souci d'amélioration continue, les membres du comité ont entrepris de réviser le formulaire de demande d'obtention d'un permis d'exercice ou d'un certificat de spécialiste et participé à une réunion de travail aux bureaux de l'Ordre.

Le comité d'admission a également tenu 11 réunions téléphoniques au cours de l'exercice ainsi que 4 réunions par voie électronique.

Les membres du comité au 31 mars 2016

D^{re} Ngoc-Ha Nguyen-Thi

D^{re} Danielle Robert

COMITÉ DE LA FORMATION

Au cours de l'année 2015-2016, le conseil d'administration de l'Ordre a nommé les dentistes membres du comité de la formation. Le comité se réunira pour la première fois au cours de l'exercice 2016-2017.

Les membres du comité au 31 mars 2016

Représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

- M. Jesus Jimenez Orte

Représentants du Bureau de coopération interuniversitaire

- D^{re} Anne Charbonneau
- D^r Denis Robert

Membres de l'Ordre des dentistes du Québec

- D^{re} Céline Messier
- D^{re} Christine Nadeau

COMITÉ D'EXAMENS ET D'AGRÉMENTS DENTAIRES

Le comité d'examens et d'agrément dentaires est un comité consultatif qui seconde les instances de l'Ordre des dentistes du Québec pour tout ce qui touche les processus liés à l'accès à la profession ou à la réinscription au tableau dans certaines circonstances.

La consultation du comité concerne également les nominations des divers représentants ou examinateurs au sein des organismes qui interviennent dans la formation et l'évaluation des candidats à la profession, l'analyse des rapports de ces représentants ou examinateurs ainsi que la formulation des recommandations au conseil d'administration ou au comité exécutif pouvant découler de ces rapports.

Le rôle du comité en matière d'agrément des services et des départements dentaires hospitaliers du Québec se poursuit et est encouragé par l'Ordre. Des renouvellements et des suivis d'agrément ont été examinés par le comité et un premier agrément a été accordé par l'Ordre sur sa recom-

mandation au Centre de santé Inuulitsivik, responsable de la prestation de soins de première ligne et de certains services spécialisés dans 7 communautés du Nunavik.

Le comité est également responsable de l'étude des dossiers et des recommandations au comité exécutif pour la reconnaissance des maîtres de stage dans le cadre de l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des dentistes conclu par l'Ordre des dentistes du Québec et le conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de la France.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le comité a poursuivi le volet de son mandat qui consiste à rédiger ou à réviser les guides de pratique, normes, lignes directrices et études scientifiques de l'Ordre des dentistes du Québec. Les lignes de conduite destinées aux dentistes du Québec concernant la réhabilitation implanto-portée ont été publiées dans l'édition d'avril-mai 2015 du

Journal de l'Ordre des dentistes du Québec. Les nouvelles lignes de conduite sur l'apnée obstructive du sommeil et le ronflement seront adoptées par le conseil d'administration au cours de la prochaine année.

Enfin, le projet de règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des dentistes est à l'étude auprès de l'Office des professions. Ce règlement encadrera les activités que peuvent exercer des personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre et qui sont requises, selon le cas, aux fins de compléter un programme d'étude menant à l'obtention d'un permis ou un stage. Il s'appliquera notamment aux étudiants des facultés dentaires des universités québécoises.

En 2015-2016, le comité d'examens et d'agrément dentaires a tenu 5 conférences téléphoniques ainsi qu'une réunion par voie électronique.

Les membres du comité au 31 mars 2016

D^{re} Christina Ionescu, présidente
D^{re} Véronic Deschênes
D^r Gilles E. Lefebvre
D^{re} Lise Payant
D^r René Voyer

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2016

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie de base (\$)	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance FARPODQ – membres assurés individuellement	2 945	2 000 000	Aucune limite annuelle

L'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classes de membres.

RÉPARTITION DES MEMBRES EXERÇANT EN SOCIÉTÉ INSCRITS AU 31 MARS 2016

Moyens de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie de base (\$)	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Membres assurés individuellement et pour une seule société	1 987	2 000 000	Aucune limite annuelle
Membres assurés individuellement et pour plus d'une société	140	1 000 000 par société	Aucune limite annuelle

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou par toute autre personne concernant un dentiste à la suite d'une infraction commise au Code des professions, à la Loi sur les dentistes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des dentistes.

Le conseil de discipline a tenu 34 audiences¹ au cours de l'exercice 2015-2016.

NOMBRE ET NATURE DES PLAINTES DONT L'AUDIENCE (CULPABILITÉ ET SANCTION) EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL

Nature de la plainte	Portées par le syndic ou un syndic adjoint	Portées par toute autre personne
Comportement et intégrité	4	0
Diagnostics et/ou traitements contraires aux normes scientifiques	13	0
Défaut de collaborer à une enquête du syndic et de répondre au syndic	2	0
Tolérance d'exercice illégal	1	0
Publicité	0	0

NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	3
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	10
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	6
Diverses requêtes (limitation provisoire, réinscription, réouverture d'enquête, contre-preuve et rectification)	5

¹ Selon le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, le mot « audience » fait référence à une réunion où les membres du conseil se sont réunis pour entendre un dossier. Une même audience peut durer plusieurs jours et il peut y avoir plusieurs audiences dans une même journée. À l'Ordre des dentistes du Québec, nous calculons une seule fois l'audience de dossiers réunis lorsqu'ils concernent un même professionnel. De plus, lorsqu'une audience dure plusieurs jours (consécutifs ou non) pendant un trimestre, nous ne calculons l'audience qu'une seule fois.

NOMBRE DE SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

Nature de la sanction	
Réprimande	5
Remise de somme	1
Révocation de permis	0
Radiation temporaire ou permanente	6
Limitation ou suspension	1
Amende	14
Publication d'avis	6
Déboursés	16

NOMBRE ET NATURE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stages en endodontie, en prosthodontie et en prothèse partielle fixe	3
--	---

NOMBRE ET NATURE DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX RECOMMANDATIONS DU CONSEIL

Stages en endodontie, levée de stage et prolongation de délai pour le stage	9
---	---

NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL RENDUES DANS LES 90 JOURS DE LA PRISE EN DÉLIBÉRÉ _____ 16

NOMBRE DE DÉCISIONS SUR LA CULPABILITÉ OU SUR LA SANCTION PORTÉES EN APPEL DEVANT LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS _____ 3

NOMBRE D'APPELS SUR LA CULPABILITÉ OU SUR LA SANCTION DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS _____ 32

Les membres du conseil au 31 mars 2016

D ^{re} Johanne Blouin	D ^r Louis-Bernard Courchesne	D ^r André Guay	D ^{re} Florence Morisson
D ^r Marc Boisvert	D ^{re} Micheline Daoust	D ^r Hubert R. LaBelle	D ^{re} Ngoc-Ha Nguyen-Thi
D ^{re} Suzanne Boivin	D ^{re} Josée-Anne Dulude	D ^r Daniel Lacombe	D ^{re} Xuan-Quyen Nguyen
D ^{re} Brigitte Bouchard	D ^{re} Joanne Émilie Éthier	D ^r Sylvain Laforte	D ^r Robert Paquin
D ^r José-Carlos Bravo Ramos	D ^{re} Sylvie Forrest	D ^{re} Nancy Lalancette	D ^{re} Marie-Josée Perron
D ^r Hervé Cocaud	D ^r André Fournier	D ^r Jean-Yves Legault	D ^{re} Andréanne St-Martin
D ^r Jacques Coderre	D ^r Jean-François Gravel	D ^r Donald Létourneau	D ^r Jean-Guy Vallée

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle a tenu 11 réunions en 2015-2016.

Le comité a poursuivi la mise en œuvre de son programme de surveillance générale. Approuvé le 27 septembre 2013 par le conseil d'administration de l'Ordre, ce programme comprend entre autres les composantes suivantes :

- des visites régulières à fréquence variable;
- des visites ciblées qui visent à vérifier des aspects de la pratique présentant un risque plus élevé;
- des visites d'accompagnement qui ciblent les nouveaux inscrits au tableau des membres.

Axé sur le soutien et la prévention, ce programme de surveillance générale assure la qualité de l'exercice des dentistes et contribue à la mission de l'Ordre. En plus de veiller au respect par les dentistes québécois de normes élevées de pratique et d'éthique, il favorise l'amélioration de la qualité des services offerts aux patients.

Au cours de l'année 2015-2016, 539 visites ont été effectuées auprès des membres en regard des principales composantes du programme de surveillance générale. En incluant les visites de contrôle et les enquêtes sur la compétence professionnelle, un total de 600 visites a été réalisé.

NOMBRE D'ENQUÊTES SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

Membres ayant fait l'objet d'une enquête	17
Rapports d'enquête produits par le comité d'inspection professionnelle	17
Visites de contrôle	44
Rapports de visite de contrôle soumis au comité d'inspection professionnelle	42

NOMBRE DE RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS

Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	3
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles • Pour le domaine de l'endodontie • Pour le domaine du diagnostic endodontique	2
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles • Pour le domaine du diagnostic général	1
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	1
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

NOMBRE DE MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INFORMATION AU SYNDIC EN APPLICATION DU 5^e ALINÉA DE L'ARTICLE 112 DU CODE DES PROFESSIONS

2

Les membres du comité au 31 mars 2016

D ^r Nareg Apelian, président	D ^r Stéfan Haas-Jean
D ^{re} Yola Boulos	D ^r Jacques Rouleau
D ^{re} Diane Du Cap	D ^r Stéphane Monette, secrétaire du comité d'inspection professionnelle, nommé par le conseil d'administration

COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui réclame, et qui avait demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Le comité de révision a tenu 6 réunions ordinaires et aucune réunion extraordinaire.

NOMBRE DE DEMANDES D'AVIS

Reçues	33
Présentées hors délai	1

NOMBRE D'AVIS RENDUS

Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	31
Suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	1
Suggérant au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	1
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic ad hoc, peut porter plainte	0

Les membres du comité au 31 mars 2016

Nommés par le conseil d'administration	Nommés par l'Office des professions du Québec
D ^{re} Danielle Joly, présidente	M. Louis Flamand
D ^r Michel Caty	M ^{me} Françoise Rollin
D ^{re} Isabelle Solis	

SYNDIC

Le syndic peut faire enquête lorsqu'il est informé qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic peut également concilier les différends entre toute personne et un dentiste relativement aux comptes d'honoraires professionnels.

NOMBRE DE DOSSIERS

Dossiers d'enquête ouverts durant la période	266
Total des membres visés par ces dossiers	239
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	10
Dossiers d'enquête demeurant ouverts à la fin de la période	299

NOMBRE DE DÉCISIONS

Décisions des syndicats de porter plainte	17
Décisions des syndicats de ne pas porter plainte	226

SYNDIC

Dr Mario Mailhot
Dr Guy Auger
(jusqu'au 31 décembre)

SYNDICS ADJOINTS

Dr Guy Auger
Dr Sylvain Desranleau
Dr Sébastien Greiche

SYNDIC CORRESPONDANT

Aucun

STATISTIQUES 2015-2016

Dossiers d'enquête ouverts : 266

	Total	Chirurgie	Chirurgie implanto-portée	Comportement	Dentiste informations sur règlements	Dentisterie opératoire	Diagnostic	Endodontie	Honoraires	Hygiène	Implant	Orthodontie	Parodontie	Pédodontie	Prescription médicale	Prostodontie implantaire	Prothèse amovible	Prothèse fixe	Publicité	Tolérance de pratique illégale
Avril	27	1	0	5	0	1	5	0	3	0	1	1	0	0	0	1	1	2	6	0
Mai	28	1	2	4	0	2	4	1	2	0	1	1	1	0	1	3	3	2	0	0
Juin	17	3	0	2	0	0	1	2	2	0	0	1	1	0	0	0	2	1	0	2
Juillet	21	2	0	10	0	1	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0
Août	27	0	0	9	0	3	6	0	4	0	1	0	0	0	0	0	0	3	0	1
Septembre	16	1	0	1	0	3	0	2	1	0	0	2	0	0	0	1	0	4	0	1
Octobre	27	1	0	5	0	0	3	4	4	1	0	1	1	0	0	3	0	3	1	0
Novembre	13	2	0	1	0	3	1	1	1	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0
Décembre	27	0	0	9	0	3	5	1	2	0	0	1	1	1	0	0	0	4	0	0
Janvier	19	1	0	3	0	2	2	3	2	0	2	1	0	0	0	0	1	2	0	0
Février	29	1	0	3	0	1	3	2	8	0	3	1	0	0	0	0	1	5	1	0
Mars	15	1	0	1	1	2	5	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Total	266	14	2	53	1	21	38	16	32	1	11	10	4	1	1	8	10	29	10	4

CONSEIL DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des dentistes, le conseil décide des différends entre toute personne et un dentiste sur le montant d'un compte pour services professionnels.

Aucune demande de conciliation et d'arbitrage n'a été reçue ou décidée par le conseil au cours de l'exercice 2015-2016.

Les membres du conseil au 31 mars 2016

D ^r André Savard, président	D ^{re} Laurie St-Pierre
D ^r Serge-Alexandre Bellavance	M ^{me} Anne Quintal
D ^r Guy Lafrance	

COMITÉ DE FORMATION DENTAIRE CONTINUE

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, le comité de formation dentaire continue a tenu 4 journées complètes et 2 demi-journées de réunion.

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de règlement sur la formation continue, en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions.

Toutefois, l'Ordre a adopté une Politique sur la formation dentaire continue en 2002, mise à jour en septembre 2008 pour simplifier la déclaration annuelle des membres. Le cadre de référence de la politique a été maintenu à 90 unités de formation dentaire continue à accumuler sur une période de 3 ans. Cette politique est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009.

Des programmes d'activités scientifiques sont organisés annuellement par 16 sociétés dentaires, 8 associations de spécialistes, 13 cercles d'étude, les Journées dentaires internationales du Québec et les 3 facultés québécoises de médecine dentaire.

En 2015-2016, 24 173 participations ont été enregistrées lors d'un total de 499 demi-journées d'activités portant sur des thèmes variés et offertes par les partenaires privilégiés.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES TENUES PAR L'ORDRE

Nom de l'activité Avril et mai 2015	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Les implants dentaires : de leur mise en place chirurgicale à leur restauration	7	52
Le pouvoir de la dentisterie numérique	7	347

Nom de l'activité De septembre 2015 à mars 2016	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
La radiologie dentaire – mise à jour et contrôle de la qualité	7	1 726
Pathologie buccale et maxillo-faciale contemporaine : le dentiste peut faire la différence	7	1 710

Les membres du comité au 31 mars 2016

D ^r Pierre Boisvert, à titre de membre aviseur	D ^{re} Véronique Deschênes
D ^r Bruno Cabana	D ^r René Lord

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le comité d'éthique et de déontologie a pour fonction de mener des études et de formuler des recommandations à l'égard d'enjeux soumis par le conseil d'administration relativement à des problématiques d'ordre éthique et déontologique.

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, il a tenu 3 réunions ordinaires.

Le comité a entrepris l'analyse des modèles de pratique commerciaux et des aspects financiers liés à l'exercice de la médecine dentaire, reçu les rapports de dépenses des candidats à l'élection à la présidence tenue en 2015 et révisé le Code de conduite des candidats à une élection au poste de président et d'administrateur.

Le comité a de plus poursuivi ses travaux de révision et de rédaction des amendements au Code de déontologie des dentistes.

Les membres du comité au 31 mars 2016

D^r Gilles E. Lefebvre, président

D^r Guy Lafrance

D^{re} Geneviève Bonin

D^{re} Christine Nadeau

D^r Paul Desrosiers, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

COMPTABILITÉ EN FIDÉICOMMIS ET FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de Règlement sur la comptabilité en fidéicomis ni de Règlement sur le fonds d'indemnisation.

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

ENQUÊTES COMPLÉTÉES

Portant sur l'exercice illégal	4
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

JUGEMENTS RENDUS

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Aucune amende n'a été imposée.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Au cours de l'exercice 2015-2016, le comité de vérification a tenu 5 réunions ordinaires.

La mission du comité de vérification a été définie de la façon suivante :

- assurer une surveillance des activités financières de l'Ordre des dentistes du Québec et identifier les risques de pertes qu'il encourt;
- donner des avis au conseil d'administration et conseiller la direction sur la substance et la présentation de l'information financière;
- veiller au respect et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne;
- identifier les principaux risques auxquels l'Ordre est exposé et s'assurer que des techniques appropriées de gestion des risques sont mises en place;
- définir, aux fins de recommandation, le taux annuel d'augmentation des salaires;
- examiner les prévisions budgétaires annuelles, s'assurer que les orientations prises par le conseil d'administration sont respectées et faire les recommandations appropriées au comité exécutif qui, après examen, recommande leur adoption au conseil d'administration;
- étudier trimestriellement l'évolution des revenus et des dépenses en fonction des prévisions budgétaires et faire rapport au conseil d'administration;
- recommander la désignation de l'auditeur externe au conseil d'administration, pour une recommandation finale à l'assemblée générale des membres;
- réviser et approuver le coût estimatif de l'audit externe et des services d'expertise requis en comptabilité;
- s'assurer de l'indépendance de l'auditeur externe;
- réviser, analyser et approuver, de concert avec le directeur général et secrétaire, le directeur des services administratifs et l'auditeur externe, les états financiers annuels audités que le directeur général et secrétaire dépose à la réunion du conseil d'administration précédant l'assemblée générale annuelle pour présentation à cette assemblée;
- s'assurer que les surplus réservés sont investis en conformité avec la Politique de placements de l'Ordre des dentistes du Québec;
- exécuter les autres mandats que lui confie le conseil d'administration.

Les membres du comité au 31 mars 2016

M^{me} Anne Quintal, présidente
 D^{re} Isabelle Fournier
 D^r Luc Gravel
 D^r René Lord
 D^r Pierre Tessier

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOMBRE DE PERMIS DÉLIVRÉS

Catégories de permis	
Régulier	125
Permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	18
Permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	25
Permis (article 42.1 – Code des professions)	12

NOMBRE DE CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE DÉLIVRÉS

Classes de spécialité	
Chirurgie buccale et maxillo-faciale	4
Dentisterie pédiatrique	3
Endodontie	3
Médecine buccale	0
Orthodontie	7
Parodontie	7
Pathologie buccale et maxillo-faciale	0
Prosthodontie	1
Radiologie buccale et maxillo-faciale	0
Santé dentaire communautaire	0

NOMBRE D'AUTORISATIONS SPÉCIALES

Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE _____ 5 056

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE SEXE

Hommes	2 714
Femmes	2 342

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE

Régions administratives	
1 Bas-Saint-Laurent	82
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	135
3 Capitale-Nationale	547
4 Mauricie	208
5 Estrie	147
6 Montréal	1 760
7 Outaouais	173
8 Abitibi-Témiscamingue	49
9 Côte-Nord	49
10 Nord-du-Québec	27
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	28
12 Chaudière-Appalaches	166
13 Laval	252
14 Lanaudière	214
15 Laurentides	305
16 Montérégie	786
17 Centre-du-Québec	0
18 Hors du Québec	127

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

Classes de membres établies aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle		Cotisation supplémentaire	
		Montant	Date du versement	Montant	Date du versement
Généralistes et spécialistes	4 711	1 710 \$	2015-07-01	0 \$	-
Résidents	71	175 \$	2015-07-01	100 \$	2015-07-01
Membres honoraires ayant plus de 50 ans de pratique et anciens présidents	76	0 \$	2015-07-01	0 \$	-
Retraités	274	256,50 \$	2015-07-01	0 \$	-

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT

Un permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	16
Un permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	22
Un permis restrictif temporaire (article 42.1 – Code des professions)	11
Un permis spécial (article 42.2 – Code des professions)	0

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT UN PERMIS SELON LA CATÉGORIE

Catégories de permis	
Permis sans certificat de spécialiste	4520
Permis avec certificat de spécialiste	536

Un membre peut détenir un certificat dans plus d'une spécialité.

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE SELON LA CLASSE

Classes de spécialité	
Chirurgie buccale et maxillo-faciale	112
Dentisterie pédiatrique	58
Endodontie	48
Médecine buccale	16
Orthodontie	163
Parodontie	96
Pathologie buccale et maxillo-faciale	7
Prosthodontie	67
Radiologie buccale et maxillo-faciale	5
Santé dentaire communautaire	13

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE QUI EXERCENT LEURS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ

Société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL)	63
Société par actions	2 077

NOMBRE D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Total des inscriptions	4 879
Premières inscriptions	177

NOMBRE D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU SUSPENSION

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	3
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

NOMBRE DE RADIATIONS DU TABLEAU

Motifs de la radiation	
Disciplinaire	6
Administratif	1

Il s'agit des radiations ordonnées au cours de l'exercice par les instances de l'Ordre.

NOMBRE DE SUSPENSIONS OU DE RÉVOCATIONS DE PERMIS

Catégories de permis	Suspensions	Révocations
Permis régulier	2	1
Permis restrictif	0	0

NOMBRE DE CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE RÉVOQUÉS

Aucun certificat de spécialiste révoqué selon la classe.
--

PERSONNEL PERMANENT AU 31 MARS 2016

DIRECTION GÉNÉRALE

M^e Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire

Marie-Eve Lapointe, conseillère principale en ressources humaines

Sylvie Morin, coordonnatrice à la direction générale

Carole Pigeon, adjointe administrative

DIRECTION DE L'ADMISSION AU TABLEAU ET GREFFES

M^e Marisol Miró, secrétaire adjointe

Betty-Lou Tunis, responsable – admission

Chantal Lamarre, responsable – exercice en société et formation professionnelle

M^e France Gauthier, secrétaire du conseil de discipline

Florence Lefebvre, secrétaire de direction – tableau

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Sylvie Barbeau, directrice et secrétaire du comité de vérification

Josée Blanchette, chef comptable

Laura-Kim Robichaud, secrétaire comptable

Sylvain Gagné, coordonnateur des technologies de l'information

Vlad Davidescu, analyste technique – informatique

Ginette Bellemare, réceptionniste

Suzanne Lavigueur, réceptionniste

DIRECTION DU BUREAU DU SYNDIC

D^r Mario Mailhot, syndic

D^r Guy Auger, syndic adjoint

D^r Sylvain Desranleau, syndic adjoint

D^r Sébastien Greiche, syndic adjoint

D^r Pierre Lafleur, syndic adjoint

M^e Johanne Pinsonnault, avocate

Nicole Dansereau, secrétaire de direction

Claire Bernier, responsable – traitement des plaintes

Élizabeth Deschamps, technicienne juridique

Huguette Bégin, secrétaire technique

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

D^r Stéphane Monette, directeur par intérim et secrétaire du comité d'inspection professionnelle

Lucie Francoeur, adjointe administrative

Stéphanie Parent, coordonnatrice – rapports d'enquête

Angélique Courchesne, secrétaire

DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DES COMMUNICATIONS

Carole Erdelyon, directrice

D^r Paul Morin, dentiste-conseil

Nathalie Chassé, coordonnatrice aux communications

Natalie Séguin, chargée – publications aux membres

DIRECTION DES JOURNÉES DENTAIRES

D^r Denis Forest, directeur

D^{re} Cyndie Dubé-Baril, directrice adjointe

D^r Jonathan H. Lang, directeur adjoint

Marie Tétreault, coordonnatrice – Journées dentaires

Janet Raimondo, coordonnatrice – programme scientifique

Roxanne Lachapelle, secrétaire

ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2016

34 Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

- 35 Résultats
- 36 Évolution de l'actif net
- 37 Flux de trésorerie
- 38 Situation financière

39 Notes complémentaires

46 Annexes



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président et aux membres de l'Ordre des dentistes du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Ordre des dentistes du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Ordre des dentistes du Québec au 31 mars 2016 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.¹

Montréal

Le 29 avril 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111208

RÉSULTATS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

		2016	2015
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Produits généraux	8 676 102	8 681 453	8 546 382
Inspection professionnelle	2 100	700	
Admission à l'exercice et au tableau	319 640	373 130	294 280
Greffes	100 000	136 296	265 608
Pratique illégale	1 000	456	377
Affaires publiques et communications	330 000	298 689	330 651
Journées dentaires internationales du Québec	2 550 000	2 484 626	2 468 914
	11 978 842	11 975 350	11 906 212
CHARGES			
Inspection professionnelle	1 190 251	1 025 538	981 436
Formation continue	161 815	149 934	135 223
Admission à l'exercice et au tableau	656 041	644 864	599 191
Syndic	2 275 441	2 107 120	2 058 102
Greffes	480 876	357 298	394 798
Pratique illégale	80 000	22 062	27 790
Affaires publiques et communications	2 136 357	1 750 542	1 432 626
Finances et administration	1 070 535	1 028 158	1 376 148
Direction générale	1 839 035	1 708 600	1 485 208
Contributions et subventions	126 511	134 818	148 652
Journées dentaires internationales du Québec	2 084 257	2 046 667	1 917 011
	12 101 119	10 975 601	10 556 185
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(122 277)	999 749	1 350 027

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016				
	Réserve générale (a)	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration (b)	Actif net		Total
			Investi en immobilisations	Non affecté	
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 000 000	333 815	1 716 226	3 992 702	7 042 743
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges			(252 668)	1 252 417	999 749
Investissement en immobilisations corporelles			44 381	(44 381)	
Virement (c)		(333 815)		333 815	
Solde à la fin	1 000 000	-	1 507 939	5 534 553	8 042 492

	2015				
	Réserve générale (a)	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration (b)	Actif net		Total
			Investi en immobilisations	Non affecté	
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 000 000	333 815	1 911 835	2 447 066	5 692 716
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges			(260 373)	1 610 400	1 350 027
Investissement en immobilisations corporelles			64 764	(64 764)	
Solde à la fin	1 000 000	333 815	1 716 226	3 992 702	7 042 743

(a) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en novembre 2002.

(b) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en mars 2008.

(c) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, le conseil d'administration a décidé, par résolution, de transférer la somme de 333 815 \$ de la réserve pour projets ponctuels à l'actif net non affecté.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	999 749	1 350 027
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	252 668	260 373
Produits de placements capitalisés aux coupons d'obligations	(187 973)	(187 461)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	29 574	(287 447)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 094 018	1 135 492
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de coupons d'obligations	(888 985)	(395 605)
Échéance de coupons d'obligations	888 985	395 605
Acquisition d'immobilisations corporelles	(44 381)	(64 764)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(44 381)	(64 764)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 049 637	1 070 728
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 966 672	2 895 944
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	5 016 309	3 966 672
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	625 856	24 065
Fonds communs de liquidités	4 390 453	3 942 607
	5 016 309	3 966 672

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	625 856	24 065
Fonds communs de liquidités	4 390 453	3 942 607
Comptes clients et autres créances	449 172	421 492
Frais payés d'avance (note 5)	926 060	770 130
	6 391 541	5 158 294
Long terme		
Coupons d'obligations et produits de placements (note 6)	5 150 959	4 962 986
Immobilisations corporelles (note 7)	1 507 939	1 716 226
	13 050 439	11 837 506
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	991 794	929 997
Produits reportés (note 9)	4 016 153	3 864 766
	5 007 947	4 794 763
ACTIF NET		
Réserve générale	1 000 000	1 000 000
Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration		333 815
Investi en immobilisations	1 507 939	1 716 226
Non affecté	5 534 553	3 992 702
	8 042 492	7 042 743
	13 050 439	11 837 506

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2016

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre, constitué en vertu de la Loi sur les dentistes, chapitre D-3 des lois du Québec, a pour principale mission d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu comme un organisme sans but lucratif.

2 - BUDGET

Les montants présentés à l'état des résultats dans la colonne Budget sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 27 mars 2015.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les principaux produits de l'Ordre sont les suivants :

- Contributions des membres :
Les contributions des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée générale annuelle, sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent;
- *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec* (ci-après le « *Journal de l'Ordre* ») :
Les produits provenant du *Journal de l'Ordre* sont constatés au moment de la publication du journal;
- Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ) :
Les produits provenant des JDIQ sont constatés à la date de présentation des JDIQ. Les transactions relatives aux JDIQ de mai 2015 sont comptabilisées à l'état des résultats de l'exercice. Les transactions relatives aux JDIQ de mai 2016 sont reportées à l'exercice subséquent à titre de frais payés d'avance ou de produits reportés.

En ce qui concerne les produits susmentionnés, ils sont comptabilisés lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

- Produits de placements :
Les produits de placements représentent des produits d'intérêts. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Dons reçus sous forme de services :
Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux activités suivantes : inspection professionnelle, formation continue, admission à l'exercice et au tableau, syndic, greffes, affaires publiques et communications, finances et administration, direction générale et JDIQ. Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Charges liées à la formation du personnel, aux assurances, aux abonnements, aux services informatiques, aux fournitures de bureau, au téléphone, au service de cafétéria et à l'amortissement des immobilisations corporelles, selon le nombre d'employés affectés;
- Charges liées aux charges locatives et taxes municipales, selon la superficie utilisée;
- Charges liées à l'imprimerie, aux envois postaux et messagerie, et à la traduction, selon le taux d'utilisation des activités.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Charges de loyer

L'Ordre constate les charges de loyer selon la méthode linéaire selon laquelle le montant total des charges de loyer est réparti également sur la durée du bail, créant ainsi une portion de loyer à payer.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

	Taux et période
Améliorations locatives	Durée du bail de 10 ans
Équipement informatique	25 %
Mobilier et équipement de bureau	10 %

Réduction de valeur

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (ci-après le « Fonds ») et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 10.

Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec

La Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec établit, sollicite, maintient et gère des fonds pour améliorer l'accessibilité aux soins dentaires des personnes les plus vulnérables de la population québécoise, par le soutien de projets préventifs, curatifs et de recherche appliquée.

Elle est constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Au 31 mars 2016, les sommes disponibles dans la Fondation totalisent environ 550 000 \$.

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Inspection professionnelle	186 509	176 976
Formation continue	15 080	16 245
Admission à l'exercice et au tableau	151 893	144 204
Syndic	361 171	344 665
Greffes	47 247	47 971
Affaires publiques et communications	185 438	159 855
Finances et administration	206 999	266 482
Direction générale	212 375	198 641
Journées dentaires internationales du Québec	165 168	163 167
	1 531 880	1 518 206

Charges de retraite

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 167 202 \$ à titre de contributions à ce régime (166 683 \$ en 2015).

5 - FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2016	2015
	\$	\$
Taxes, entretien et assurances	198 038	118 395
Journées dentaires internationales du Québec	728 022	651 735
	926 060	770 130

6 - COUPONS D'OBLIGATIONS ET PRODUITS DE PLACEMENTS

Les taux d'intérêt à l'égard des coupons d'obligations varient de 2,05 % à 4,83 % (2,36 % à 4,83 % en 2015) et les échéances s'échelonnent d'avril 2016 à août 2024.

Le taux de rendement moyen des obligations est de 3,7 % (3,8 % en 2015).

La juste valeur des coupons d'obligations est de 5 515 334 \$ au 31 mars 2016 (5 444 818 \$ au 31 mars 2015).

Les produits de placements se répartissent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Intérêts sur les fonds communs de liquidités	47 890	51 278
Intérêts sur les coupons d'obligations	187 973	187 461
	235 863	238 739

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	1 415 458	344 763	1 070 695
Équipement informatique	412 631	307 824	104 807
Mobilier et équipement de bureau	446 599	114 162	332 437
	2 274 688	766 749	1 507 939

	2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	1 416 993	203 319	1 213 674
Équipement informatique	435 728	302 268	133 460
Mobilier et équipement de bureau	438 976	69 884	369 092
	2 291 697	575 471	1 716 226

La dépense d'amortissement s'élève à 252 668 \$ (260 373 \$ en 2015).

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2016	2015
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	345 469	271 720
Salaires, vacances, retenues à la source et contributions	506 102	522 804
Sommes à remettre à l'État	140 223	135 473
	991 794	929 997

9 - PRODUITS REPORTÉS

	2016	2015
	\$	\$
Contributions des membres	2 020 604	2 015 873
Journées dentaires internationales du Québec	1 995 549	1 848 893
	4 016 153	3 864 766

10 - FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers audités du Fonds au 31 décembre 2015 :

	2015	2014
	\$	\$
Total de l'actif	29 109 993	29 034 690
Total du passif	19 364 142	20 717 870
Actif net	9 745 851	8 316 820
Revenus	6 678 976	6 628 974
Dépenses	5 249 945	6 404 071
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(560 844)	644 744
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(80 079)	(2 707 039)

Informations sur les opérations conclues avec le Fonds

	2015	2014
	\$	\$
Frais de gestion et sous-location (inclus dans les produits généraux)	283 389	275 694
Comptes clients et autres créances	86 142	162 586

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux fonds communs de liquidités est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux coupons d'obligations est aussi considéré comme négligeable.

Risque de marché

- Risque de taux d'intérêt :

Les coupons d'obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

De plus, les fonds communs de liquidités exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt, étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de l'Ordre, totalisant 10 616 440 \$ (9 351 150 \$ au 31 mars 2015), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

12 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en décembre 2023, à verser une somme de 2 454 786 \$ pour des locaux à bureaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 327 771 \$ en 2017, à 302 724 \$ en 2018, à 300 990 \$ en 2019, à 320 695 en 2020 et à 320 695 \$ en 2021.

13 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

ANNEXES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

		2016	2015
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Produits généraux			
Contributions des membres	8 139 725	8 162 201	8 031 948
Placements	253 632	235 863	238 740
Frais de gestion et sous-location	282 745	283 389	275 694
	8 676 102	8 681 453	8 546 382
Inspection professionnelle			
Frais administratifs	2 100	700	-
Admission à l'exercice et au tableau			
Permis sur permis	5 200	12 700	4 000
Entente France/Québec	17 500	29 300	34 250
Reconnaissance maître de stage	10 000	3 625	10 625
Équivalences	11 700	42 600	13 350
Exercice en société	196 900	221 400	202 500
Visites d'agrément	3 000	1 000	1 000
Certificat en spécialité	10 000	20 660	8 720
Attestations et certificats de conduite professionnelle	58 000	38 200	12 650
Liste des membres	7 340	3 645	7 185
	319 640	373 130	294 280
Greffes			
Amendes et frais	100 000	136 296	265 608
Pratique illégale			
Amendes	1 000	456	377
Affaires publiques et communications			
<i>Journal de l'Ordre</i>	295 000	263 689	305 651
Commandite	35 000	35 000	25 000
	330 000	298 689	330 651
Journées dentaires internationales du Québec			
Inscriptions			
Dentistes	40 000	35 959	38 925
Personnel auxiliaire	405 000	425 110	404 463
Cours réservés	580 000	532 266	573 582
Exposants	1 450 000	1 425 254	1 401 619
Commandites	75 000	66 037	50 325
	2 550 000	2 484 626	2 468 914

ANNEXES (suite)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

		2016	2015
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
CHARGES			
Inspection professionnelle			
Salaires et charges sociales	424 200	365 794	375 231
Programme d'inspection professionnelle	379 683	345 504	290 042
Frais de déplacement des inspecteurs	58 800	44 844	42 042
Comité d'inspection professionnelle	62 600	57 185	54 503
Formation des inspecteurs	27 600	8 946	22 561
Comité des jeunes membres de l'ODQ	41 180	16 756	20 081
Quote-part des frais généraux	196 188	186 509	176 976
	1 190 251	1 025 538	981 436
Formation continue			
Salaires et charges sociales	35 185	22 307	35 551
Conférenciers	92 000	85 948	81 970
Comité de formation	18 460	26 599	1 457
Quote-part des frais généraux	16 170	15 080	16 245
	161 815	149 934	135 223
Admission à l'exercice et au tableau			
Salaires et charges sociales	391 200	399 497	370 808
Examen pour le permis	13 750	9 475	15 618
Épreuves d'équivalence	18 000	15 387	7 400
Représentation – examen des spécialistes	12 000	10 548	11 198
Comité d'admission	7 000	8 611	7 000
Comité d'examens et d'agréments dentaires	23 870	11 012	23 531
Visites d'agrément	9 780	17 530	
Cérémonies d'assermentation	21 000	20 911	19 432
Quote-part des frais généraux	159 441	151 893	144 204
	656 041	644 864	599 191
Syndic			
Salaires et charges sociales	1 278 145	1 170 781	1 069 756
Honoraires professionnels	458 350	454 364	493 909
Experts et témoins	160 000	120 804	149 772
Quote-part des frais généraux	378 946	361 171	344 665
	2 275 441	2 107 120	2 058 102

ANNEXES (suite)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

		2016	2015
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
CHARGES (suite)			
Greffes			
Salaires et charges sociales	123 695	121 782	119 583
Conseil de discipline	255 500	167 296	186 333
Frais de sténographe et signification	13 000	5 351	4 450
Conseil de conciliation et arbitrage	2 000		
Comité de révision	37 000	15 622	36 461
Quote-part des frais généraux	49 681	47 247	47 971
	480 876	357 298	394 798
Pratique illégale			
Honoraires professionnels	50 000	10 861	14 065
Enquêtes	30 000	11 201	13 725
	80 000	22 062	27 790
Affaires publiques et communications			
Salaires et charges sociales	632 050	469 244	446 190
Communications avec le public	200 000	132 362	72 782
Campagne de publicité	800 000	733 747	520 819
Kiosque – Journées dentaires internationales du Québec	24 000	23 031	10 581
<i>Journal de l'Ordre</i>	110 000	82 485	105 463
Honoraires	50 000	42 910	37 542
Relations de presse	15 000	12 502	5 763
Publications	12 000	8 329	13 835
Affaires internes et externes	100 000	60 494	59 796
Quote-part des frais généraux	193 307	185 438	159 855
	2 136 357	1 750 542	1 432 626
Finances et administration			
Salaires et charges sociales	630 350	602 537	755 057
Honoraires	17 850	18 813	158 697
Comité de vérification	24 450	18 647	19 358
Frais financiers et de cartes de crédit	182 500	181 162	176 554
Quote-part des frais généraux	215 385	206 999	266 482
	1 070 535	1 028 158	1 376 148

ANNEXES (suite)

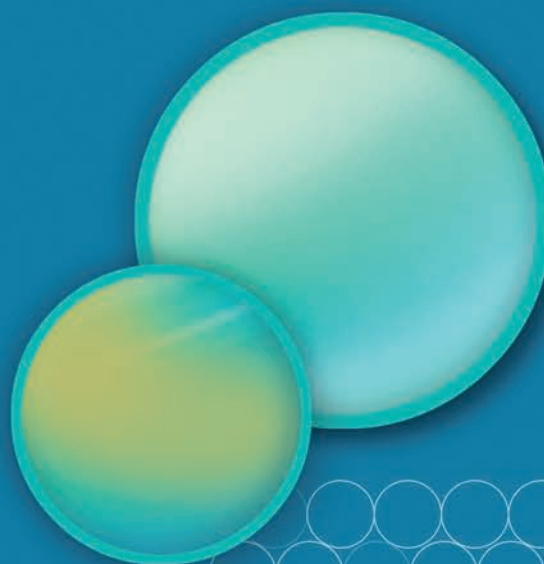
pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

		2016	2015
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
CHARGES (suite)			
Direction générale			
Salaires et charges sociales	854 750	770 907	676 025
Conseil d'administration	271 920	224 574	261 108
Comité exécutif	46 725	45 830	43 602
Comité de gouvernance	43 225	29 166	6 236
Comité d'éthique et de déontologie	28 425	5 281	19 704
Honoraires	225 000	311 508	190 947
Élections	30 000	18 730	7 568
Frais de déplacement	45 000	36 104	21 281
Relations publiques	65 000	49 792	55 800
Dépenses de la présidence	6 600	4 333	4 296
Quote-part des frais généraux	222 390	212 375	198 641
	1 839 035	1 708 600	1 485 208
Contributions et subventions			
Conseil interprofessionnel du Québec	35 000	31 446	32 146
Commission d'agrément dentaire	62 747	65 396	63 868
Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire	28 764	37 976	22 638
First International Conference of Dental Regulators			5 000
Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec			25 000
	126 511	134 818	148 652
Journées dentaires internationales du Québec			
Salaires et charges sociales	415 650	372 479	276 717
Planification et organisation	209 000	210 620	208 754
Festivités	50 000	43 356	46 053
Conférenciers – honoraires et frais	317 115	313 010	307 496
Conférenciers – autres charges	225 200	261 422	223 633
Inscriptions	81 000	79 632	80 323
Ressources matérielles	375 000	371 195	374 439
Aménagement des espaces	156 000	153 371	155 366
Imprimerie	64 000	61 655	63 660
Promotion	20 000	14 759	17 403
Quote-part des frais généraux	171 292	165 168	163 167
	2 084 257	2 046 667	1 917 011

ANNEXES (suite)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

		2016	2015
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR			
Formation du personnel	50 000	30 827	35 228
Assurances	112 000	110 941	108 585
Abonnements	10 000	4 919	7 577
Services informatiques	62 500	58 944	37 666
Charges locatives et taxes municipales	896 700	852 841	846 483
Fournitures de bureau	35 000	19 640	30 295
Imprimerie	48 000	46 137	44 409
Poste et messagerie	105 000	91 420	92 429
Téléphone	32 900	31 289	30 106
Traduction	12 000	11 199	5 251
Service de cafétéria	21 000	21 055	19 804
Amortissement des immobilisations corporelles	217 700	252 668	260 373
	1 602 800	1 531 880	1 518 206
FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ			
Inspection professionnelle	196 188	186 509	176 976
Formation continue	16 170	15 080	16 245
Admission à l'exercice et au tableau	159 441	151 893	144 204
Syndic	378 946	361 171	344 665
Greffes	49 681	47 247	47 971
Affaires publiques et communications	193 307	185 438	159 855
Finances et administration	215 385	206 999	266 482
Direction générale	222 390	212 375	198 641
Journées dentaires internationales du Québec	171 292	165 168	163 167
	1 602 800	1 531 880	1 518 206



Production
Direction des affaires publiques et des communications

Conception graphique
Sophie Gauthier, Zoom In Design

Impression
Solisco Numérix

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Bibliothèque et Archives nationales Canada, 2016

ISSN 1482-4213 (Imprimé)
ISSN 2291-4528 (En ligne)



ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

800, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 1640

Montréal (Québec) H3B 1X9

Téléphone : 514 875-8511 / 1 800 361-4887
Télécopieur : 514 393-9248

odq.qc.ca